



Aux adhérents du HAC Cyclos

A L'Hermitage, le 24 novembre 2024

Objet : Renouvellement adhésions pour 2025

Comme chaque année le renouvellement des adhésions se fait juste avant l'Assemblée Générale, soit **le vendredi 6 décembre entre 19 h 30 et 20 h 00**.

Par conséquent, tu trouveras ci-joint ton dossier de ré-adhésion à préparer, à compléter et à remettre juste avant l'Assemblée Générale. (Point 18 de la charte)

1. Lire et signer la Charte du Club, lire le règlement intérieur (à consulter sur le site du club)
2. Remplir et signer le bulletin d'adhésion
3. Remplir le questionnaire de santé et le conserver. Signer l'attestation relative à la prise de connaissance du questionnaire et la rendre avec le bulletin d'adhésion. **Le certificat médical n'est plus obligatoire (Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022)**
4. Prendre connaissance de l'assurance Groupama souscrite pour l'ensemble des adhérents.
5. Remplir et signer le document RGPD.

Documents à remettre :

- le bulletin d'adhésion,
- le règlement de la cotisation, (à l'ordre du HAC Cyclos)
- l'attestation relative au questionnaire de santé signée,
- Le document RGPD signé,
- La charte signée.

Tout dossier incomplet ou non conforme à la demande sera refusé et une pénalité de 5 € sera systématiquement appliquée pour les dossiers déposés après l'Assemblée Générale.

Après validation par le Conseil d'Administration, tous les documents relatifs à la saison prochaine te seront adressés.

Cordialement,

Le Responsable du HAC Cyclos
Jean-Michel LOUESDON